

AVIS PUBLIC

PUBLICATION DU RÈGLEMENT N° 2627

AVIS PUBLIC est donné que le 24 mars 2025, le conseil municipal de la Ville de Sorel-Tracy a adopté le Règlement n° 2627 intitulé :

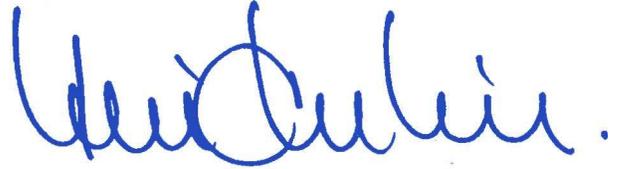
« Règlement décrétant une dépense de 18 667 300 \$ pour le paiement des travaux de réhabilitation environnementale du terrain du 1800, chemin Saint-Roch, et autorisant un emprunt de 6 400 000 \$ afin de financer une partie de cette dépense »

AVIS PUBLIC est aussi donné que le règlement n° 2627 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 3 avril 2025.

AVIS PUBLIC est enfin donné que ce règlement a été déposé au bureau du greffier, à l'hôtel de ville de Sorel-Tracy situé au 71, rue Charlotte, et que toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture et sur le site Internet de la Ville au www.ville.sorel-tracy.qc.ca.

FAIT À SOREL-TRACY, ce 7^e jour d'avril 2025.

Le greffier,



René Chevalier